Points saillants et points forts

Avec la Financière Foresters[MC], obtenir la couverture idéale pour vos clients est facile. Les clients en bonne santé peuvent bénéficier de tarifs compétitifs et des fonctionnalités intégrées de notre gamme complète de produits. Ou proposez un processus de demande plus rapide, sans examen médical[1] et simplifiée, Plan de protection du Canada de la Financière Foresters. De plus, les assurés ont droit aux bénéfices de membre enrichissants[2].

Gamme complète de produits

Assurance vie entière avec participation

Points saillants

- Excellent rapport entre la prestation de décès et la prime
- Prestation d'assurance pour enfants avec 3 000 $ d'assurance temporaire gratuite
- Options de période de paiement : paiement sur 10 ans, paiement sur 20 ans et paiement jusqu'à l'âge de 100 ans
- Cinq options de participation
- Assurabilité garantie pour juvéniles

Points forts

Avantage Plus[3]:

- Familles cherchant à maximiser la couverture par rapport à la prime et préférant obtenir plus de garanties que ce qu'offrent généralement les produits d'assurance vie universelle
- Assurabilité garantie pour juvéniles
- Planification successorale concurrentielle avec des prestations de décès excédant 5 millions de dollars
- Couples à la recherche d'une option compétitive de dernier recours

Avantage Max[3] :

- Familles à la recherche d'une croissance de la valeur de rachat concurrentielle et d'un accès à des prêts[4] potentiellement non imposables[5]
- Possibilité de souscrire une assurance libérée additionnelle, jusqu'à concurrence de 2 500 000 $ la vie durant

Temporaire 10 ans, 20 ans ou 30 ans[8]

Points saillants

- Des taux de temporaire parmi les plus bas de l'industrie
- Privilège d'échange (de la deuxième à la cinquième année)
- Options de transformation jusqu'à 71 ans
- Avenant d'assurance vie temporaire pour les enfants—peut être ajouté avant leur naissance

Points forts

- Familles cherchant à profiter de l'assurabilité actuelle
- Possibilité de transformer le produit en assurance permanente plus tard
- Taux de non-fumeur possiblement offerts en cas de consommation de marijuana (peu importe sous quelle forme) sans tabac

Bien Vivre Plus Term 10, Term 20, Term 80[8]

Points saillants

- Temporaire 10 ans, Temporaire 20 ans ou Temporaire jusqu'à 80 ans
- 25 maladies couvertes
- Avenants d'assurance maladies graves pour Juvéniles
- Remboursement des primes au décès compris (aucune prime supplémentaire)
- Remboursement des primes au moment du rachat (80 %)
- Prestation pour maladie ne mettant pas la vie en danger (payable deux fois)
- Droit d'échange d'une T10 ou T20 (pour une T80)

Points forts

- Familles cherchant des taux concurrentiels pour un capital assuré plus modeste
- Plus d'occasions de ventes croisées grâce à l'absence de frais de police
- Option T80 unique offrant une durée de couverture 25 % plus longue aux personnes dans la cinquantaine et la soixantaine
- Aucun examen paramédical ou de laboratoire pour les personnes de 65 ans ou moins (couverture de 100 000 $ ou moins)

Avantages pour les entreprises



Programme incitatif d'abandon du tabac[6]
Propose des tarifs très compétitifs pour les fumeurs



Disposition relative à la prestationpour organisme de bienfaisance[7]
Jusqu'à 100 000 $ versés à l'organisme de bienfaisance choisi par l'assuré



Montants importants jusqu'à 20 millions $
Offerts avec nos produits d'assurance temporaire et d'assurance vie entière.

Plan de protection du Canada, émission simplifiée

A–Z Assurance vie

Points saillants

- Véritable expérience sans exigence médicale jusqu'à concurrence de 500 000 $—un capital assuré comptant parmi les plus élevés de l'industrie
- Vie entière (sans participation), T10, T20, T25, T25 décroissant
- Aucune question portant sur les refus, reports ou surprimes passés
- Taux avantageux par rapport aux concurrents et en ce qui a trait aux dossiers avec surprime

Points forts

- Personnes difficilement assurables cherchant une véritable expérience simplifiée et sans exigence médicale
- Antécédents de cancer, de maladies cardiaques ou de diabète
- Refus ou tarification avec surprime antérieurs
- Professions ou sports dangereux

Élite Express

Points saillants

- Véritable expérience sans exigence médicale jusqu'à concurrence de 750 000 $ (500 000 $ si le client est âgé de plus de 50 ans) pour les clients en santé
- Temporaire 20 ans ou 30 ans, renouvelable et transformable
- Admissibilité automatique à l'avenant d'assurance maladies graves
- Taux concurrentiels par rapport aux assurances traditionnelles

Points forts

- Personnes et familles en bonne santé cherchant une couverture simple et rapide à obtenir
- Protection des versements hypothécaires
- Bonification d'une couverture collective
- Titulaires de permis d'études et de travail jusqu'à 250 000 $

Assurance maladies graves (MG)

Points saillants

- Quatre régimes d'assurance MG à émission simplifiée et sans exigence médicale
- Jusqu'à huit maladies couvertes
- De six à huit questions posées pour déterminer l'admissibilité
- Aucune clause « 24/24 » relative aux maladies préexistantes
- Possibilité d'exclure les maladies cardiaques et le cancer pour accroître l'admissibilité des clients
- Couverture Cardiaque ET Couverture Cancer MG en un régime—couverture d'un deuxième événement (avec primes réduites)

Points forts

- Personnes cherchant une couverture d'assurance MG abordable et pratique
- Antécédents personnels ou familiaux de cancer ou de troubles cardiaques
- Refus ou tarification avec surprime antérieurs
- Protection des versements hypothécaires ou du mode de vie
- Bonification d'une couverture collective
- Titulaires de permis d'études et de travail

Avantages pour les entreprises



Paiements commençant le deuxième mois
Cette offre s'applique seulement aux régimes à paiements mensuels



Aucune tarification associée à la situation financière



Taux de non-fumeur offerts si la consommation de marijuana est limitée à six fois par semaine

Financière Foresters

[1] L'assurabilité dépend des réponses aux questions médicales et aux autres questions de la proposition, ainsi que des recherches et de l'examen aux fins de la tarification. [2] Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions particulières à chaque bénéfice, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts. [3] Les polices sont souscrites par l'Ordre Indépendant des Forestiers. [4] Foresters, ses employés et ses représentants en assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux. Les particuliers doivent consulter leur conseiller financier, successoral, fiscal ou juridique au sujet de leur situation. [5] Des avances peuvent être obtenues si le certificat est en vigueur et que la valeur de rachat est suffisante. Les avances minimales et maximales disponibles sont calculées en fonction des modalités du certificat. Les avances réduiront la prestation de décès et les valeurs de rachat, et peuvent compromettre la durée du certificat. L'intérêt est perçu quotidiennement aux taux contractuels de l'avance. Chaque anniversaire de certificat, les propriétaires doivent payer les intérêts courus sur les avances depuis le dernier anniversaire. Si les intérêts ne sont pas payés lorsqu'ils sont dus, une autre avance sur certificat sera consentie aux mêmes conditions que celles de l'avance en souffrance. Les avances en souffrance et les intérêts sont déduits de la prestation de décès payable. Si à tout moment, le montant des avances dépasse la valeur de rachat, plus la valeur des bonifications d'assurance libérée et le montant des participations en dépôt, le certificat prend fin. Les avances peuvent être considérées comme un événement fiscal à déclarer. Vous devriez consulter un conseiller fiscal pour obtenir des détails sur votre situation particulière. [6] Programme incitatif d'abandon du tabac et Prestation d'assurance pour enfants sont disponibles uniquement sur Assurance vie entière avec participation Avantage Plus et Avantage Max de Foresters. [7] Cette caractéristique fournit une prestation payable, au décès de la personne assurée désignée, au bénéficiaire admissible désigné pour la prestation, le cas échéant. « Bénéficiaire admissible » s'entend d'une organisation enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada. La prestation pour organisme de bienfaisance ne sera versée que si un bénéficiaire admissible a été désigné et que cette désignation est entrée en vigueur avant la date du décès de la personne assurée. Un bénéficiaire admissible peut être désigné ou, s'il est désigné, peut être modifié à tout moment avant la date du décès de la personne assurée désignée. La prestation pour organisme de bienfaisance correspondra au montant moindre entre 1 % du montant d'assurance de base du certificat, en vigueur à la date du décès de la personne assurée, et 100 000 $. [8] Les polices sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie.

Plan de protection du Canada est une marque de commerce de Plan de protection du Canada inc, une société de la Financière Foresters. Assurance vie et assurance maladies graves sans exigence médicale et à émission simplifiée établies par la Compagnie d'assurance vie Foresters. La Financière Foresters et Foresters sont les noms commerciaux et les marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto, ON, Canada M3C 1T9) et de ses filiales. Réservé au conseiller. Ne doit pas être distribué au client. CP160 506719 FR 08/26